



Agression sexuelle

Par Morgane36000

Bonjour,

J'ai écrit un message dans l'après midi mais celui ci a été déplacé ou effacé.

Il y a 3 semaines nous avons découvert dans le journal intime de notre fille de 7 ans, des révélations alarmantes.

Il s'avère que son frère de 14 ans a plusieurs reprises lui a fait subir des agressions sexuelles avec chantage.

Ma fille a vu une psychologue dès le lendemain de cette découverte et avons voulu l'a mettre à l'abri de son frère. Lui nous l'avons emmener en psychiatrie pour des soins.

Notre fille a vu un médecin légiste qui confirme qu'il n'y a pas eu pénétration (ma fille en était convaincue et mon fils aussi, il n'a rien nié).

Il est sorti au bout d'une semaine et avons décidé qu'il vive pour le moment chez mes parents. Le procureur n'a pas lancé d'opp.

Ma fille se porte bien, elle est vive joyeuse, dort bien et mange bien et fait un suivi psychologique.

Mon fils a également un suivi.

Nous avons été auditionné mon Mari et moi ce vendredi. Nous n'avons pas souhaité porter plainte pour le moment.

Il va y avoir une audition Mélanie pour ma fille et mon deuxième fils, puis audition de mes parents puis pour finir mon fils ainé.

Est-ce que ma fille risque d'être placée ?

Est ce que mon deuxième fils de 9 ans peut voir son frère (il n'y a rien eu apparemment avec lui).

Que va t'il se passer avec mon fils ainé ? Prison ? Placement ?

Par avance je vous remercie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre situation dépasse largement les capacités d'un forum gratuit.

Il serait utile de vous faire assister par un avocat pour faire face à ces circonstances difficiles.

Par kang74

Bonjour

Je vous avais fait un long message qui n'a bien sur pas abouti suite à une certaine manœuvre .

Je vous conseille de contacter une association qui a l'habitude de celà, je pense à l'enfant bleu, qui appréciera la situation pour ce qu'elle est, avec l'expérience tant psychologique que juridique de ce genre de situation : je pense que déjà, ne pas se sentir bien seule dans ce genre de situation , permet déjà de trouver certaines réponses à vos questions

Pour ce qui est du placement, la réponse est simple, les services sociaux vont vraisemblablement vous contacter puisqu'ils s'occupent de la protection des enfants : ils peuvent amener des solutions, comme que votre fils aille en internat, ou autres .

Ils peuvent vous faire des propositions : il faut les accepter .

Dans tous les cas, il est hors de question de laisser votre enfant de 14 ans seul, avec d'autres enfants : là aussi les contacts éventuels ne seront pas forcément supprimés, mais ils seront encadrés si possible par des tiers.

Par rapport au suivi dans le contexte, il faut se rapprocher de professionnels avertis : CMP, CMPP, maison des ados pour le plus grands, bref vous ne trouverez pas de réponses par un psy libéral qui risqueraient de vous induire en erreur .

Pour le coté pénal, votre fils a 14 ans , il a une responsabilité pénale même si amoindrie et il doit avoir un avocat pour être défendu : c'est important .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837[/url]

Enfin je comprends votre désarroi et vous avez besoin aussi d'avoir une aide professionnelle, car de façon extérieure au problème, on peut se dire " ils savaient mais ils n'ont rien dit"

C'est plus compliqué quand justement , on dit, il n'y a pas d'aides concrètes pour nous aider à nous positionner et faire, car le coté pénal, ou vous avez un agresseur et une victime à protéger tout deux, n'est pas la réponse à tout .

Donc un avocat n'a pas réponse à tout dans le contexte .

Par clement_dhz47

Kang74,

Je trouve votre réponse très complète et vous donnez votre avis quant aux possibilités qui peuvent être entreprises par les services sociaux?mais de là à envoyer la fille en internat alors que c'est le fils le coupable ce serait démesuré !

C'est comme si un élève harcelé devait changer d'établissement et l'harceleur non (heureusement ce n'est plus d'actualité)?

J'espère de tout c?ur que la fille ne subira pas de changements pouvant affecter sa santé mentale et qu'elle pourra se reconstruire comme il se doit.

Bonne soirée ;)

Par janus2

Bonjour clement_dhz47,

J'ai l'impression que vous avez mal lu le post de kang74...

Pour ce qui est du placement, la réponse est simple, les services sociaux vont vraisemblablement vous contacter puisqu'ils s'occupent de la protection des enfants : ils peuvent amener des solutions, comme que votre fils aille en internat, ou autres .

Par kang74

Je n'ai effectivement, au grand jamais, pensé à éloigner votre fille de son foyer .

Et vous conseille toujours de contacter l'association l'enfant bleu, qui peut proposer des aides , mêmes près de chez vous .